

L'honorable premier ministre a annoncé hier qu'il était prêt à accepter cela et nous l'en remercions cordialement. Quiconque affirme qu'il est impossible de dresser une liste fédérale avec la liste provinciale fait une affirmation fausse.

L'honorable député de Lisgar dit que l'adresse des électeurs n'est pas donnée sur les listes du Manitoba. J'admets que lorsque les listes étaient dressées par la commission judiciaire dont mon honorable ami fait un si grand éloge, dans beaucoup de cas, le domicile postal de l'électeur n'était pas indiqué, mais on avait à la suite de son nom, la section, le township, le rang et il était très facile de le retracer.

L'honorable député de Lisgar prétend que des électeurs parfaitement en règle sont obligés de parcourir des centaines de milles pour se faire inscrire et il ajoute que cette assertion sera corroborée par l'honorable député de Selkirk. Or, mes collègues et moi, nous nous sommes procuré une carte et le dernier recensement du Manitoba, nous avons étudié la division de Selkirk, nous avons relevé toutes les localités où les secrétaires de l'inscription devront bientôt ouvrir des bureaux d'inscription, et nous n'avons pas trouvé un seul endroit où un électeur aurait 50 milles à parcourir pour se faire inscrire, et encore bien moins 100 milles.

Je dis donc que l'honorable député de Lisgar était loin de la vérité en prétendant que les électeurs devaient parcourir des centaines de milles. Il n'y a absolument rien de vrai dans cette affirmation. Il se plaint aussi de l'insuffisance du délai entre l'inscription et la revision, mais la province s'occupe en ce moment de préparer de nouvelles proclamations qui prolongeront les délais et combleront les vœux des honorables députés de la droite.

L'honorable député de Lisgar affirme de plus que le gouvernement provincial, de propos délibéré, a rayé certains noms de la liste des électeurs. On a déjà dit ici, et je répète, que le gouvernement provincial n'a jamais rien fait d'illégal. La prétention que les conservateurs du Manitoba avaient tenté de fabriquer des électeurs est également fausse. Les noms ajoutés à la liste de l'arrondissement dont il parle l'ont été à la demande des libéraux de l'endroit.

Qui est l'honorable député de Lisgar ? Est-ce le même homme qui, pendant douze ans, a parcouru la province en disant : "Ne touchez pas au Manitoba. Droits égaux pour tous; de privilèges pour personne." C'était son cri de guerre, mais que fait-il aujourd'hui. Autrefois il disait au gouvernement fédéral: Rendez-nous nos terres marécageuses, nos terres scolaires et nos écoles. Quelle est son attitude présente sur ces questions ?

Est-ce le même homme qui autrefois parcourait non seulement le Manitoba, mais aussi la province d'Ontario, en soulevant les passions religieuses ? Oui, c'est bien le même homme, mais que faisait-il lors de la

discussion du bill d'autonomie ? Pendant l'unique séance qu'il a assisté à ces débats, je l'observais et je le prenais en pitié. Il tournait ses pouces, se caressait la barbe, époussetait ses habits et donnait tous les signes d'un malaise évident parce qu'il n'avait pas la conscience tranquille.

Une autre fois, il prit la parole sur une question d'intérêt provincial et pendant que l'honorable député de Marquette (M. Roche) lui donnait la réplique et lui rendait la situation difficile, nous l'avons vu se transporter de siège en siège, jusqu'à la porte et finalement s'esquiver en dépit des suaves accents de l'honorable député de Simcoe-est qui lui chantait "Tommy dear, Tommy dear, don't go".

Autrefois il disait : "Donnez-nous les listes provinciales pour les fins fédérales", mais aujourd'hui, chante-t-il sur le même ton ? Non; il préfère insulter la population de sa province.

J'en appelle à l'ex-premier ministre du Manitoba et à tous les membres de cette Chambre et je leur demande de nous accorder l'appui dont nous avons besoin, dans cette circonstance. Tout ce que nous demandons pour le Manitoba, c'est justice égale, droits égaux. Nous ne demandons pas de faveurs, et comme mon honorable ami disait autrefois, je dis aujourd'hui : "Ne touchez pas au Manitoba."

L'autre membre au contingent libéral du Manitoba dont j'aurai à m'occuper, sera l'honorable député de Portage-la-Prairie (M. Crawford). Son occupation favorite semble être de mettre en doute la vérité de l'honorable M. Rogers et du premier ministre du Manitoba. Son unique amusement est de se lever dans cette Chambre et de parler de la mauvaise administration de sa province. Cette conduite de sa part me surprend; il devrait être le dernier homme à douter de la véracité de l'honorable premier ministre du Manitoba. Ce n'est rien autre chose qu'une lâcheté de sa part.

Plusieurs DEPUTES : A l'ordre.

M. l'ORATEUR : L'expression n'est pas parlementaire et doit être retirée.

M. STAPLES : Alors, je dirai, un acte injuste, monsieur l'Orateur, peu courageux. Je disais qu'il devrait être le dernier homme à émettre des doutes sur la véracité et l'honnêteté du premier ministre du Manitoba, car sans la condescendance et la mansuétude de l'honorable premier ministre du Manitoba, il ne siégerait pas dans cette Chambre aujourd'hui.

Je passe maintenant à l'honorable député de Selkirk (M. Jackson) et je n'en dirai que quelques mots. Je dois dire qu'il n'appartient pas tout à fait à la catégorie de ceux dont j'ai parlé ou dont je parlerai dans un instant. Mais il n'est pas sans avoir un dossier. Il a été président de la législature provinciale. Il a occupé cette position avec dignité, habileté et de manière à se faire honneur, mais il a aussi fait autre chose.